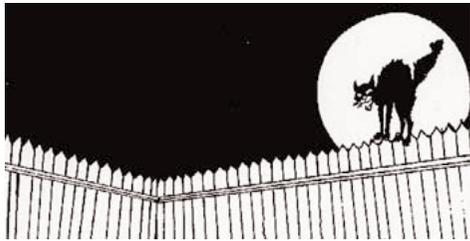
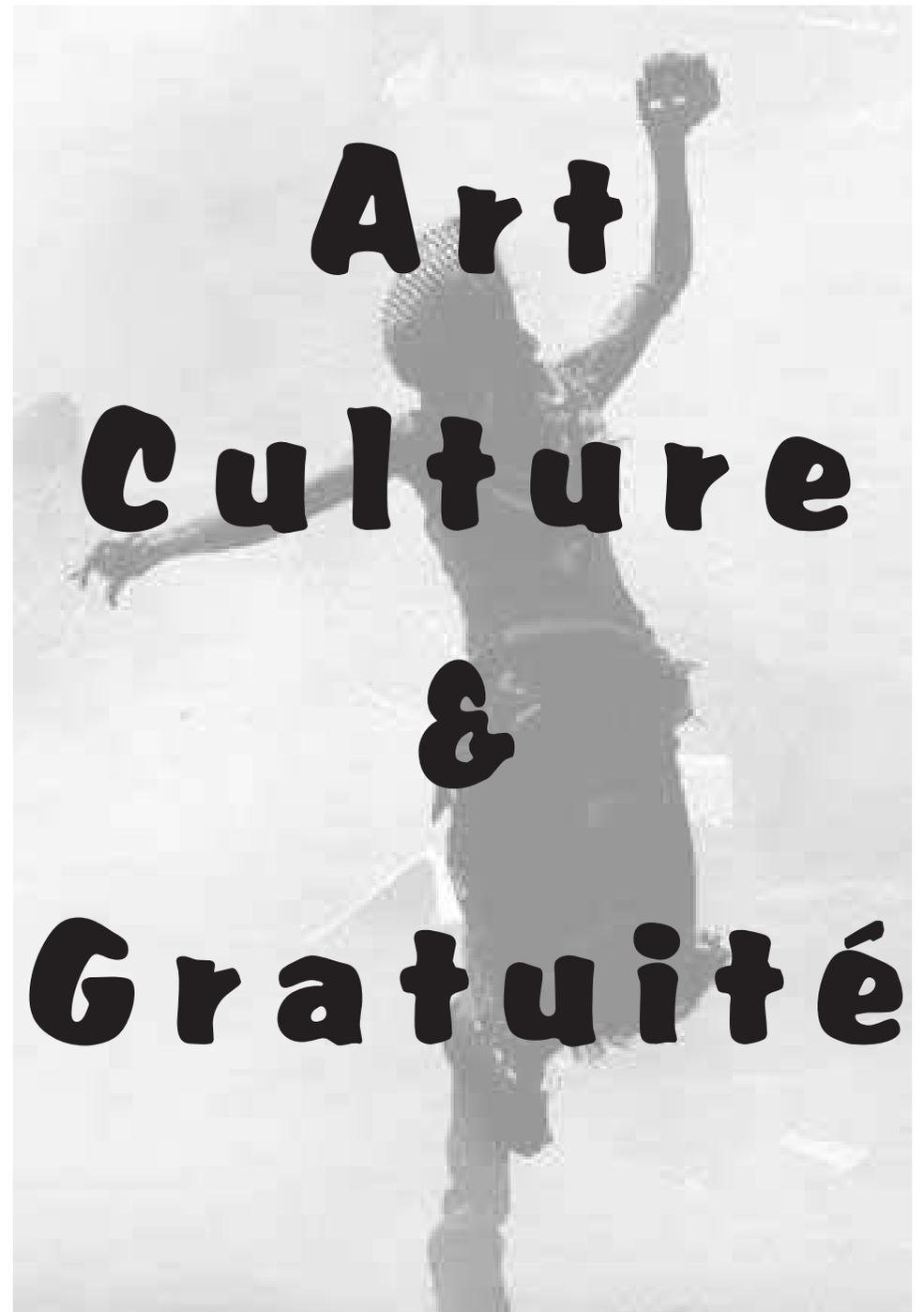


Sommaire

Culture, Cultures, la question de l'accès et de la reconnaissance	p.5
Mutation du capitalisme et crise de la mesure de la valeur	p.9
Économie du champ artistique et reconnaissance de la valeur	p.13
Pour une définition de la gratuité	p.15
Gratuité pratique	p.18



Les Oiseaux multicolores
a.bird@free.fr



AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHÔMAGE

Nous téléphoner : 05 55 77 99 79 ou 06 84 53 41 74 (Xavier)

Nous écrire : Les Amis d'AC ! BP 40050 - 87002 Limoges cedex1

Site web : www.ac.eu.org

Art, Culture et Gratuité

l'on n'oublie pas qu'elle n'a, en tant que telle, aucune valeur et que seuls les humains qui échangent sont à l'origine de cette valeur. " Or, comme le rappelle Viveret, les monnaies ne remplissent plus leur mission fondamentale qui est de favoriser l'échange entre personnes proches en un temps court. Là aussi, il y a bien un problème.

Au départ, nous avons tous des besoins et des désirs. La monnaie et la marchandise se sont posées comme des médiations. Alors se pose la question de la solvabilité, de l'accès et de la satisfaction de ces besoins et de ces désirs. Si nous prenons l'exemple de la culture, nous avons vu que des volontés politiques se sont affirmées pour faciliter l'accès aux biens culturels au plus grand nombre. Ce sont les politiques de démocratisation de la culture. Elles se sont traduites dans les faits par la construction d'équipements. Elles ont également contribué à la professionnalisation du milieu artistique. Mais le public n'a pas été démocratisant, elles ont du conception de la culture qui au d'autres et légitimait les inégalités constat d'échec, les politiques ce qu'elles ont appelées la démocratie de figure, on reconnaît bien l'existence des cultures au pluriel, pour reprendre l'expression de Michel de Certeau, mais on ne veut plus financer intégralement. Aussi, on demande de plus en plus aux créateurs de faire un tour de table. C'est ce qui s'appelle le " partenariat ". Par le biais du mécénat, ou de la vente de produits dérivés, on retrouve la question du marché, dans ce qu'il a de plus brutal. Ainsi se repose la question de la valeur et de la reconnaissance.



Dans ce contexte, des groupes et des personnes expérimentent des pratiques de gratuité. Elles peuvent être légales ou illégales. Les pratiques illégales peuvent être légitimes par rapport aux valeurs qu'elles défendent. Peut-être même un jour seront-elles légales, si la loi change (puisque c'est la loi qui crée les notions de légalité ou d'illégalité). Mais du fait de leur illégalité, même si elles peuvent être intéressantes socialement, elles sont fragiles et éphémères du fait de la répression. Les pratiques légales sont moins fragiles mais par contre, elles ne contribuent pas à créer de nouveaux droits, à l'inverse des pratiques illégales. Elles ne sont pas dans la conflictualité. Elles sont ailleurs et c'est là que, potentiellement elles inventent " ici et maintenant " un autre mode de vie. De ce point de vue, la pratique du prix libre semble pertinente, en mettant hors champ à la fois l'État et le marché. Par contre, elle implique un important travail pédagogique, porteur de transformation, sur le long terme.

Mais derrière ce débat actuel sur la gratuité il y a bien la question du revenu (la gratuité étant une forme de revenu socialisé), notamment celui des créateurs en particulier et de tous les travailleurs intermittents en général. On retrouve à nouveau ce débat sur la question de la valeur d'usage et de la valeur d'échange mais aussi celui de la reconnaissance de ce qui a de la valeur ou de ce qui n'en a pas.

13 septembre 2004, François Thonier, un homme d'âge mur, gravit les marches du tribunal de grande instance de La Rochelle. Quelques dizaines de personnes, venues de plusieurs régions de France, l'accompagnent. Il doit répondre du délit de " fraude d'habitude ". Il le revendique. Il en fait un acte militant. Cette fois-ci, il risque la prison. François Thonier prend, depuis plusieurs années, le train sans payer. Il revendique les transports gratuits pour les chômeurs et les précaires, dans un premier temps et que cette disposition s'applique ensuite à l'ensemble des voyageurs. Le délit de " fraude d'habitude ", instauré récemment, est censé clore le débat sur la question et réprimer des personnes comme François Thonier. La SNCF s'est constituée partie civile. C'est de là que va venir le premier incident d'audience à ce procès qui se veut exemplaire : l'avocate de la compagnie des chemins de fer prend à partie François Thonier à propos de sa revendication en s'écriant : " Et pourquoi pas la culture gratuite tant que vous y êtes ! " Applaudissements dans la salle. Affirmation de cette deuxième revendication par les gens présents. Le président menace de faire procéder à l'évacuation. L'avocate ne comprend plus ce qui se passe.

Cette histoire vraie est exemplaire. Au départ, elle concerne la question de la gratuité des transports. Elle relate un des moments de la gratuité mise en procès, dans un monde où la sphère de la marchandise s'étend à des secteurs qui lui échappaient plus ou moins jusque là. Cette loi qui est une loi conçue pour briser ce l'extension de la sphère de la grammaire combattre la gratuité des marchandisation, pour montrer condamner a des ambitions démentes



instaura une " fraude d'habitude " mouvement inverse qui tend vers tuité. Et l'avocate chargée de transports, donc défendant la que la personne qu'elle veut faire surées, prend l'exemple de la culture. Il aurait sans doute été intéressant de lui demander plus précisément ce qu'elle entendait par là. Plaçait-elle derrière le mot culture les produits des industries culturelles comme les livres, les disques ou voyait-elle quelque chose de plus large ? Mais il est vrai que la bataille, dans le secteur culturel, sur la question de la gratuité, fait rage actuellement, notamment du fait de la numérisation qui supprime le support matériel qui jusque là était le prétexte pour permettre l'échange marchand. Il en est de même en ce qui concerne les brevets. Il est probable que l'avocate situait bien le débat à ce niveau. Pourtant on penserait qu'il y a consensus sur le droit d'accéder facilement aux biens culturels, comme d'ailleurs de circuler librement. Mais la réalité judiciaire rappelle que cela n'est pas évident pour tout le monde. En son temps le Front populaire avait institué le billet de congés payés, parallèlement à l'extension de la sphère hors travail, afin de faciliter une ouverture sur le monde. Le temps libéré devait être utilisé intelligemment, pour se cultiver, voyager, découvrir. C'est aussi pour cela que le même gouvernement avait voulu démocratiser la culture, c'est-à-dire y introduire une forte dose de gratuité. De même, il avait nationalisé les chemins de

fer et institué les congés payés. Tout ceci était le produit d'une même volonté politique, celle du Front populaire.

En effet, la gratuité est un enjeu de luttes en vue d'un accroissement de la justice sociale. Nombre de conquêtes sociales sont qualifiées par le terme de gratuité : il en est ainsi de l'école publique, de la couverture maladie universelle ou de l'accès aux bibliothèques et aux musées. La Commune de Paris, en 1871, avait institué l'école laïque, gratuite et obligatoire. Ce qui avait provoqué l'effroi des classes dominantes qui y voyaient une atteinte à leurs privilèges, de par le risque qu'elles imaginaient que cela pouvait représenter. Dix ans plus tard, cette mesure passait dans les faits, après un âpre débat parlementaire. Actuellement, même s'il existe une filière privée et payante d'établissements scolaires, il serait assez mal vu de remettre en cause le principe de la gratuité de l'enseignement public. Traditionnellement, une partie de la population estime que l'instruction, la culture, la santé doivent échapper au marché. Mais on voit bien que rien n'est jamais acquis. Pourtant seule la gratuité peut garantir l'égalité économique et sociale et la meilleure satisfaction des besoins des individus. C'est en ce sens qu'il y a un enjeu politique. Il ne peut pas y avoir de libertés sans égalité. Il n'y a pas non plus d'égalité des droits sans égalité sociale. Or la gratuité est garante de l'égalité sociale. Seulement tout a un coût. Le rôle du service public est de socialiser ce coût au bénéfice de ceux qui ne peuvent payer. Derrière le débat sur la gratuité, il y a celui sur l'égalité et celui sur le modèle social dans lequel nous voulons vivre. Mais même d'un point de vue purement économique, capitaliste, la gratuité peut avoir bien des avantages. L'instruction publique, gratuite et obligatoire a très rapidement entraîné le développement d'un puissant secteur de la presse et de l'édition. Le prêt gratuit dans les bibliothèques contribue à créer un public de lecteurs qui, s'ils en ont les moyens financiers, achèteront à leur tour des ouvrages. De même, des mouvements d'éducation populaire comme les Auberges de jeunesse ont contribué, sans doute malgré eux, à ouvrir le marché des loisirs de masse ou du tourisme et parfois se sont transformés en entreprise de ces secteurs. La FNAC en est un exemple. Elle a été fondée par des anciens militants des auberges de jeunesse. Le Club Méditerranée en est un autre exemple. La gratuité des transports, instaurée dans certaines villes, comme Châteauroux, contribue à redynamiser le centre ville et favorise la mobilité des personnes. Cette question de la gratuité ou de la semi gratuité est complexe. Aussi, nous nous proposons d'en explorer et d'en définir plusieurs facettes.

Par cette exploration du territoire de la gratuité, nous poursuivons une démarche que nous avons commencé par un travail de recherche sur l'éducation populaire, voici une dizaine d'années et que nous avons poursuivi en participant à la recherche " Activités d'économie solidaire en Région ", initiée au début des années 2000 par le secrétariat d'État à l'économie solidaire. Nous avons pu constater que, tant au niveau des organisations d'éducation populaire, en particulier, qu'à celui des entreprises de l'économie sociale et solidaire, en général, la redistribution d'argent publique a entraîné des liens très forts de sujétion, d'instrumentalisation de ces secteurs par la puissance publique. La question est délicate. Mais la dépendance par rapport à un financeur est une limite très forte à la liberté d'agir. On est dans une logique du don avec un coût

La licence " Art Libre "

La licence Art Libre a été créée dans le même esprit. Cette licence respecte le droit d'auteur mais donne l'autorisation de copier, diffuser et transformer librement les œuvres. En fait, elle reformule le droit d'auteur en permettant au public de faire un usage créatif des œuvres d'art à la différence du droit de propriété littéraire qui conduit à restreindre l'accès du public à l'œuvre. Sa création s'appuie sur la mise en avant d'un principe : le savoir et la création sont des ressources qui doivent demeurer libres pour être encore véritablement du savoir et de la création. L'objectif est de promouvoir et de protéger des pratiques artistiques libérées des seules règles du marché. Cette licence est née de la rencontre entre des informaticiens et des artistes.³⁰

Le " Don à l'étalage

Le Don à l'étalage est une autre pratique de gratuité. C'est une technique de distribution gratuite de contenus culturels libres qui vise à détourner les systèmes de la grande distribution. C'est l'inverse du vol à l'étalage. C'est une stratégie de distribution utilisée par certains artistes et qui consiste à déposer ses œuvres culturelles (CD, livres...) gratuitement dans les rayons de commerces. Les limites juridiques de cette pratique sont floues. En effet, les rayonnages sont la propriété exclusive du magasin et les responsables peuvent s'ils le souhaitent, interdire de telles pratiques dans leurs conditions générales de vente. C'est ce qu'a fait la FNAC de Marseille.

Conclusion

Après cette promenade dans le territoire de la gratuité, dans un monde pourtant de plus en plus régi par le règne de la marchandise, nous pouvons percevoir un certain nombre de questions.

D'abord, la question de la valeur et de la reconnaissance. Une chose, un bien dont l'accès ou la jouissance ne donne lieu à aucune contre partie n'a-t-il aucune valeur ? Cette question est toujours récurrente derrière le débat sur la gratuité. La valeur intrinsèque d'un bien est-elle liée à sa valeur marchande ? Ce débat est très actuel comme l'a montré le rapport de Patrick Viveret, " Reconsidérer la richesse ". C'est la question de la valeur d'échange et de la valeur d'usage. L'usage pouvant être de multiples sortes. La même tension travaille la relation entre activité, emploi, rémunération, revenu... Il s'agit bien, dans les deux cas, d'un choix de société.

Au départ, nous sommes bien des " êtres gratuits ". Puis, comme l'Humain est un être social, les échanges se sont accélérés. La monnaie s'est introduite dans ce échange en tant que médiation. Cela s'avérait beaucoup plus pratique que le troc. " La seule condition, écrit Patrick Viveret, pour que la monnaie ne perde pas son sens c'est que

³⁰Le contenu de cette licence est disponible sur le site : <http://artlibre.org/>

nes la démarche et le fonctionnement. C'est les mettre également devant leur responsabilité, face à leur budget personnel mais aussi par rapport au bilan financier d'une tentative alternative.

Pour Philippe Coutant, le " prix libre ", c'est le début de la solidarité, de l'autogestion et de la prise en charge de chacun par lui-même .

Le numérique, la numérisation a permis de détacher la création de son support matériel. Le point de départ de cette prise de conscience a été le mouvement pour les logiciens libres. Il s'est ensuite progressivement étendu à l'ensemble des domaines de la production du savoir et de la création autour des valeurs de la gratuité, le partage, l'existence de biens communautaires. Ce processus a révélé l'efficacité sociale, économique et culturelle de la libre circulation des savoirs et la libre association des producteurs.

La rétribution des créateurs peut s'exercer de différentes façons, monétaire ou non monétaire, par la rencontre et/ou la coopération avec d'autres, la circulation de l'information, les échanges de connaissances, le paiement a posteriori. Ce mouvement dessine les contours d'un nouveau mode de production.

" Pourquoi le prix libre ?, se demande David Chapuis, un artiste. Pour tenter de concilier l'impossible, à savoir d'une part ma volonté de faire partager mes créations au plus grand nombre par le biais d'Internet, sans les complications des systèmes de protection illusoire ou de restriction d'accès, et d'autre part la nécessité de retirer de l'argent de mes œuvres. Ce système permet d'attirer l'attention sur les problèmes de la circulation de l'art, de la rémunération des artistes (et aussi de la rémunération tout court, du problème de l'argent et de l'économie, etc.), d'inviter chacun à la responsabilisation, à se poser des questions sur le commerce, la liberté d'expression, les systèmes de diffusion et de distribution... "

Autre exemple, celui de Steve Coleman, un musicien américain de jazz qui offre gratuitement sa musique par le biais d'Internet : " Pourquoi devrait-on toujours payer pour avoir quelque chose ? Moi je pense que la musique est une création destinée à communiquer des idées sous la forme de symboles sonores ; et mon ambition première est de communiquer ces idées aux autres. "²⁹ Et il ajoute : " Ma conviction vient de ce que, selon moi, la création musicale n'appartient à personne et chacun doit pouvoir en jouir (sans nécessairement la vendre, ni faire payer les autres) ; l'idée d'un " domaine commun " où chacun pourrait profiter des créations musicales sans que personne n'en tire un bénéfice financier peut sembler utopique dans le monde d'aujourd'hui. (...) Je crois que la création devrait se retrouver dans un lieu accessible à tous ; il est avéré que le véritable progrès vient du partage des idées et de leur développement en commun ".

²⁹Steve Coleman, Voici pourquoi j'ai choisi d'offrir gratuitement une partie de ma musique http://www.freescape.eu.org/biblio/printarticle.php3?id_article=122

différé qui sera la contrepartie. A l'inverse, il semble que la gratuité relève plutôt du droit et ouvre ainsi un nouvel espace de liberté.

Même sous des formes partielles, la gratuité est contenue dans la notion de service public. La culture et l'éducation ont été des terrains d'application de ce principe. Aussi dans un premier temps, nous examinerons les politiques de démocratisation de la culture, esquissées par le Front populaire mais mises en œuvre surtout après la Libération, avec toutes les interrogations et réactions qu'elles ont pu susciter, et qui ont pu se manifester notamment avec l'émergence de la notion de démocratie culturelle. Cela permet de se rendre compte que la question de l'accès est nécessaire mais pas suffisante. Il y a aussi celle de la reconnaissance et de l'égalité. Ensuite nous aborderons les mutations du capitalisme et comment se repose la question de la culture dans ce nouveau contexte. Puis nous esquisserons une économie du champ artistique, avec derrière cela la question de la reconnaissance et de la valeur de la création. Après cela, nous essaierons de définir la gratuité, en la différenciant du don. Enfin nous aborderons la gratuité sous l'angle pratique, c'est-à-dire des pratiques et de la vie.



Culture, Cultures, la question de l'accès et de la reconnaissance

La démocratisation de la culture

En France, la problématique de la démocratisation de la culture remonte au gouvernement de Front populaire, avec une figure emblématique, Léo Lagrange. Mais cette problématique a mis un terme à une autre qui avait été mise en avant au sein du mouvement ouvrier, celle de la culture prolétarienne, avec des figures comme Georges Navel, Marcel Martinet ou Paul Nizan. D'un côté une conception de classe, en ce qui concerne la culture, de l'autre une conception nationale, qu'on peut désigner sous le terme de " culture héritage ". C'est cette deuxième conception qui triomphe avec le Front populaire. Le Parti communiste s'y rallie. Dans ses fêtes, on chante la Marseillaise avec l'Internationale. Le drapeau tricolore voisine avec le drapeau rouge. Ce qui ne va pas sans provoquer des tensions très vives, notamment avec Jacques Prévert qui, avec le groupe Octobre, mettait en œuvre une conception de classe de la culture. Cette problématique de la démocratisation s'enracine à ce moment-là dans le développement du temps libre (congrés payés, semaine de 40 heures). Le temps libre ou le temps hors travail rémunéré, est perçu comme un temps où la personne peut s'enrichir sur le plan personnel. Sous l'impulsion de Léo Lagrange, le gouvernement instaure un billet de chemin de fer pour les congés payés. Il développe la lecture publique. Il entame une réflexion sur l'accès au musée et au théâtre. Il s'agit alors de favoriser l'accès du patrimoine culturel à ceux qui jusque là en étaient exclus.

Après la deuxième guerre mondiale, la plupart des pays occidentaux conçoivent des politiques de démocratisation de la culture autour de deux axes : d'une part stimuler la production culturelle et d'autre part favoriser l'accès à cette production. C'est ce deuxième point qui est l'objectif politique affirmé. Mais il est indissociable du premier qui consiste à développer l'offre en relation avec une demande. Cette politique contribue à promouvoir la création artistique, au maintien de hauts standards de qualité, à professionnaliser l'activité culturelle et à promouvoir les formes d'expression considérées comme les plus nobles, la musique classique, le théâtre et l'opéra.

Ainsi en 1959, le décret de création du Ministère de la culture énonce la mission de ce nouveau ministère : "Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent."

Nous sommes devant une conception de la culture définie en tant qu'héritage culturel. Dans cette optique, la démocratisation consiste à rendre accessible cette culture Une et Universelle au peuple ignorant. Le Ministère de la culture, créé en France, en 1959 prend la succession du Secrétariat d'Etat aux Beaux arts. Il reste fortement imprégné de cette conception très hiérarchisée de la culture. C'est autour de cette conception qu'il va développer une politique d'équipements pour diffuser en province une culture considérée comme concentrée à Paris. Ainsi vont apparaître les Maisons de la Culture que Malraux imagine comme des "cathédrales de la culture". Le problème qui apparaît très vite, c'est le fait que le public n'est pas au rendez-vous malgré une volonté politique de redistribution marquée par une forte prise en charge tant au niveau des investissements que du fonctionnement qui correspond à une gratuité partielle, au regard du coût réel.

Dès les années 60, on parle même de "non-public" pour désigner ce phénomène. Ce constat met en crise l'institution des Maisons de la culture.

En France, la politique de démocratisation culturelle mettait au centre la valeur esthétique de l'œuvre. Son objectif politique était de promouvoir leur fréquentation par le plus grand nombre. Ce développement de la demande correspondait en général à l'offre des produits subventionnés, dans les domaines des arts, des lettres, du patrimoine. Mais cette politique a eu un coût très important, notamment par rapport à la gestion des équipements pour un résultat très mitigé, le "non-public". A cela s'ajoute sans doute une crise du modèle universaliste qui sous-tendait cette politique, notamment après mai 1968, et la mise en crise de toutes ces institutions représentant un modèle centralisé.

Après 68, on redécouvre les cultures régionales. Les femmes, les homosexuels, les jeunes affirment aussi leur modèle culturel¹ par rapport à leur identité.

¹/cf le journal du Mouvement de libération des femmes, *Le Torchon brûle* et celui du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) *Le Fléau social*, deux publications qui paraissent au tout début des années 70. On pourrait reprendre aussi des publications comme *Tout* publié par Vive la révolution ou *Actuel* qui mettent en avant un modèle culturel de la contre-culture, c'est à dire de contestation de la culture officielle universaliste, celle dont l'Etat fait encore la promotion.

voire leur matériel de sonorisation, les sounds systems, saisis et des condamnations. Mais ils se revendiquent d'une contre culture et en font l'enjeu d'une lutte politique. L'adjectif anglais "free" signifie "libre", ce qui est sa traduction la plus fréquente mais aussi "gratuit". Ils se différencient de ce que l'on désigne sous le terme de "rave". Pour eux la fête ne doit pas devenir une marchandise. La "Free Party" est ainsi définie comme une "Zone d'autonomie temporaire"²⁷. Le lieu où elle se déroule est "réquisitionné" et devient un "espace affranchi de toutes les lois en vigueur". Le lieu peut être aussi prêté. L'essentiel étant qu'il le soit par des sympathisants et non par les autorités. Ce mouvement critique la consommation, y compris celle de drogues. La primauté est donnée à l'autogestion, à l'entraide. Aussi le respect des lieux (même squattés) et des individus est primordial. Mais comme l'organisation d'une "Free" a un coût, notamment si le sound system est saisi, les organisateurs mettent en place un système de "prix libre", d'autant plus qu'ils refusent par principe toute subvention. On n'est plus là dans une gratuité qui appuie son principe sur la redistribution des richesses par la puissance publique mais sur des principes d'autogestion d'un groupe qui prend en compte les contraintes inhérentes au système mais qui par soucis de justice et de liberté en appelle à la responsabilité de chacun "selon ses besoins et selon ses moyens", ce qui se rapproche d'ailleurs d'une définition du communisme : "A la place de l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classes, surgit une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous."²⁸

Le " Prix libre "

En instaurant un "prix libre" pour accéder à un bien, il s'agit de créer les conditions d'un autre rapport à l'argent. Il s'agit de montrer qu'au delà des coûts de production (travail humain + matières premières), ce que nous consommons peut l'être sur d'autres bases que celles de la recherche du profit financier. Ce qui représente une rupture avec la conception dominante de l'Homo Oeconomicus dont la rationalité supposée est censée régir tous nos comportements, dans un balancement perpétuel entre gains recherchés et coûts subis. Le prix libre implique une notion de responsabilité et d'entraide dans l'échange. Il marque une volonté sociale, culturelle et politique : "A chacun selon ses moyens financiers. A chacun la possibilité de participer aux frais d'organisation ou de diffusion".

Avec l'instauration du "prix libre", on démontre que même s'il y a des frais engagés, il est possible d'organiser, produire ou diffuser sans nécessairement ni vendre, ni donner. On considère l'acquéreur du service produit non pas comme une source de bénéfice mais comme un individu capable d'évaluer ce qu'il doit payer selon ses ressources, selon ses besoins, selon ses "coups de cœur" ou selon ses motivations.

Pratiquer le prix libre amène de fait à rechercher à avoir le moins de frais possible en ayant recours à la récupération ou au don. Cela amène aussi à expliquer aux person-

²⁷/En référence à l'ouvrage d'Hakim Bey.

²⁸/Karl Marx, Friedrich Engels, *Le manifeste du Parti communiste* (1847) Union générale d'édition, 1972

aux concerts, des transports, de l'énergie, etc.

A la fin des années 90, en France, des pratiques similaires sont réapparues, portées par les mouvements de précaires. Le terme utilisé est alors " réquisition ". Le mouvement AC ! (Agir ensemble contre le chômage) est allé jusqu'à émettre une carte de transports gratuits, prétexte à discussion avec les contrôleurs dans les trains. Elle a été efficace un certain temps mais le mouvement était sans doute trop faible et l'Etat a réagi. Actuellement la pratique du transport gratuit est lourdement pénalisée puisqu'elle peut entraîner de la prison ferme. Une autre pratique s'est développée à partir du mouvement des chômeurs : les opérations caddies dans les super marchés appelées également " réquisition de richesses ". L'opération consiste à sortir des marchandises et à en négocier la gratuité. Là aussi, le contexte et le rapport de force sont à prendre en compte. La période de Noël, jouant sur un imaginaire, est favorable à ce genre d'actions. On est là dans un entre deux, entre légalité et illégalité. En effet, le but du jeu est d'amener le propriétaire du magasin à donner les marchandises, à " faire un geste ". En décembre 2003, lors d'une action de réquisition de richesses au magasin " Bon marché ", à Paris, les forces de police ont essayé d'empêcher la transaction à l'amiable entre des participants à une manifestation contre la précarité et la direction du magasin. Elles n'ont pas hésité à charger à l'intérieur du magasin et ont menacé la direction de ne plus venir arrêter les voleurs si elle cédait aux revendications. La direction a tenu bon mais la préfecture de police a obtenu que la sortie des caddies ait lieu après la fermeture et sans présence de journalistes. Peu avant la police avait poussé un grand nombre de manifestants jusque dans des rames de métro, dont l'accès avait été rendu gratuit pour l'occasion par la RATP.

La question du logement est également traversée par des pratiques illégales de gratuité. Ce sont les squats. Il y a différentes sortes de squats. Certains se revendiquent d'une autre manière de vivre ensemble. Ils s'affirment d'une contre culture. D'autres s'affirment comme des réquisition de logements, soutenus par des organisations de défense du droit au logement et abritant essentiellement des mal logés. Une troisième catégorie participe davantage d'une mise en commun de la misère que de l'affirmation d'un autre mode de vie ou que de la défense de droits fondamentaux. Cette dernière catégorie est bien utile pour les autorités afin de stigmatiser cette pratique.

Derrière ces pratiques, on retrouve la distinction que fait Proudhon entre le droit de possession et le droit de propriété. Si on prend l'exemple du logement, la possession, c'est l'usage, le fait d'habiter un endroit à la différence de la propriété, le fait de posséder un logement en l'utilisant pour faire du profit. L'usage est une source de création de biens. Par exemple le fait de cultiver la terre permet de produire des légumes. La propriété, en soi, ne produit rien. Elle peut même permettre de ne rien produire.

D'autres forces sociales se revendiquent de la gratuité : les adeptes des " Free Parties ". Ils se placent sur le terrain de l'illégalité parce qu'ils refusent de déclarer et de demander l'autorisation aux autorités pour l'organisation de leurs fêtes. Ils encourent de

26/Yann Collonges, Pierre Georges Randal, *Les autoréductions, grèves d'usagers et luttes de classes en France et en Italie (1972-1976)*, Christian Bourgois, 1976.

La démocratie culturelle

C'est dans ce contexte qu'émerge ce nouveau modèle, celui de la démocratie culturelle. Il s'appuie sur une définition différente de la culture.

Ce modèle est relativiste.

Michel de Certeau s'est interrogé sur ce que notre société désignait sous le terme ambiguë de culture. Comme le rappelle son ancienne collaboratrice Luce Giard : " Il se défiait de la vision, si répandue, qui faisait concevoir l'action culturelle et sociale comme une pluie bienfaisante apportant à la classe populaire les miettes tombées de la table des savants et des puissants. Il était tout aussi convaincu que ni l'invention ni la créativité ne sont l'apanage des professionnels de la chose et que, des pratiquants anonymes aux artistes reconnus, mille réseaux informels font circuler dans les deux sens, des flux d'informations et assurent ces échanges sans lesquels une société s'asphyxie et meurt.² " Michel de Certeau, jésuite, historien de la Première modernité en Europe, rédacteur en chef de la revue *Études*, éditée par la Compagnie de Jésus avait commenté les événements de Mai 1968. Il en avait tiré un livre très perspicace et remarqué, *La prise de paroles*. Sa renommée l'avait alors amené à côtoyer des travailleurs sociaux, des responsables de Maisons de la culture, des hauts fonctionnaires du Commissariat au Plan ou de l'entourage de divers ministres. C'est tout cela qui a alimenté sa réflexion sur la culture et les articles qu'il a écrit durant cette période, entre 1968 et 1973 et qui sont publiés dans l'ouvrage *La Culture au pluriel*.

" Le rapport de la culture à la société s'est modifié, écrit Michel de Certeau. La culture n'est plus réservée à un milieu ; elle n'appartient plus à certaines spécialités professionnelles (enseignants, professions libérales) ; elle n'est plus stable et définie par un code reçu de tous ".³

Michel de Certeau a écrit cela juste après mai 68. De nombreux observateurs estiment que cette période est une coupure profonde, une " révolution culturelle ". Ce mouvement n'a fait que s'approfondir depuis et certains auteurs parlent à présent de deuxième modernité.

Nous serions passé, depuis une trentaine d'année de la première à la deuxième modernité.

La première modernité s'était bâtie autour des Etats-nations ayant le monopole de la définition de l'intérêt général avec de grandes organisations centralisées, les minorités y étant traitées comme des problèmes.

La deuxième modernité, ce concept aurait été introduit par le philosophe allemand Ulrich Beck, serait l'âge de la différenciation personnelle. Pour le sociologue de la famille, François de Singly⁴, la deuxième modernité c'est l'individu " individualisé ", singulier, non interchangeable. Il a de multiples appartenances choisies. Il choisit ses

2/Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, Seuil, 1993, présentation de Luce Giard, III.

3/Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, Seuil, 1993 p 167.

liens (amoureux, paternité/maternité, amitié, engagement professionnel, etc.). Le choix des appartenances construit l'identité de chacun dans le double registre de la liberté (on peut mettre fin à ses appartenances) et de l'authenticité (singularité personnelle). Sous cet angle, la famille et son évolution est un bon terrain d'observation pour se rendre compte de ce qui se passe. Par exemple, un adolescent n'est pas seulement fils ou fille de, mais aussi un jeune et un collégien. De même, un employé sort de sa condition professionnelle à la pause café ou encore un malade ne peut plus être considéré uniquement comme un corps souffrant. Alors que le harcèlement sexuel, l'homophobie et le racisme réduisent les individus à une seule dimension.

Cet individu s'ancre dans un autre modèle pédagogique où la transmission de la norme s'efface au profit du développement des potentialités.

Avec ce constat, nous sommes très loin d'une approche de la culture telle que la conçoit Jacqueline de Romilly, dans ses *Écrits sur l'enseignement* (1992). La Beauté, le Beau, la Vérité, la Morale, la tradition, les Humanités, l'Œuvre, le Texte, la figure du Héros ne sont plus au centre d'une définition de la culture Une et Universelle. Mais cette révolution culturelle de mai 68 a mis au centre la subjectivité, le désir, un certain refus des contraintes.

Il implique un décroisement entre les disciplines, le maintien du lien entre les arts et les différents aspects de la vie quotidienne. Il implique également de réhabiliter les formes d'expression appartenant au monde des loisirs et des divertissements. Il reconnaît la portée sociale de la culture, notamment dans la fabrication du lien social, la construction de l'identité et l'intégration de groupes minoritaires. Il sort la culture de ses lieux réservés et l'intègre à des champs d'activités comme le tourisme, la santé, etc. ou à des lieux non-culturels comme les usines ou les bars. Il implique aussi de reconnaître de nouvelles formes d'expression comme des activités culturelles à part entière. Ce nouveau modèle se diffuse en France, dans les institutions culturelles à partir des années 80. Mais la tension demeure entre les cultures émergentes et la culture établie, même si celle-ci a vu élargi son champ de vision. Là on touche à une question délicate, qui dépasse celle de la légitimité ou non de telle production culturelle, celle de la norme et de la marge, par rapport à des façon de vivre. Or le modèle républicain français a du mal à reconnaître des minorités, de la diversité en général et de la diversité culturelle en particulier. A partir des années 90, les missions du Ministère de la culture ont évolué. Ainsi il a essayé de rendre complémentaire la politique de démocratisation (privilégier l'accès aux œuvres) et la politique de démocratie culturelle (faciliter l'accès à l'expression). Mais comme les budgets ne sont pas extensibles, la conciliation de ces deux axes est un exercice difficile, d'autant plus qu'ils renvoient à des modèles très différents. De plus la peur du communautarisme reste présente. Au début des années 2000, Michel Dufour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle du gouvernement Jospin estime que le pluralisme culturel est un impératif démocratique⁵. Pour lui, l'égalité cul-

transports urbains de Châteauroux pâtissent de l'instauration de la gratuité, mise en place depuis plusieurs années, bien au contraire.

Des pratiques enracinées dans la vie

Le glanage et la récupération

Dans son film, "Glaneurs, glaneuses", Agnès Varda montre des exemples de biens que l'on peut acquérir à titre gratuit, notamment les objets trouvés, abandonnés. Il est à noter qu'en Suisse, une fois par mois des habitants mettent sur le trottoirs les objets dont ils n'ont plus l'usage. D'autres personnes peuvent ainsi les récupérer. En France, cette pratique n'existe pas ou plutôt elle existe à la marge. La fouille dans les décharges est interdite. La mise en place des déchetteries, avec un accès réglementé, rend impossible la récupération " sauvage " des " encombrants. En 1986, alors que nous réalisons un documentaire sur le traitement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), un cadre de cette institution nous avait confié (hors micro) que les déchetteries et les décharges contrôlées permettaient de faire partir ailleurs les gens du voyage en leur empêchant l'accès à la source d'une activité, la récupération, qui leur était traditionnelle et qui leur procurait des ressources.

On peut librement glaner les productions agricoles, situées plutôt dans un espace rural, quand elles sont laissées à l'abandon, entre le lever et le coucher du soleil. Les agriculteurs ou les maraîchers ne respectent pas toujours ce droit. Par contre on ne peut accéder aux livres mis au pilon par l'éditeur ou aux stocks de contrefaçons promis à la destruction.

La conquête de droits nouveaux

La gratuité peut recouvrir des pratiques, des usages qui sont légaux ou illégaux. La jouissance d'un jardin public est tellement " naturelle " que l'on ne se rend même plus compte que cela relève de la gratuité. Elle est légale, réglementée. Par contre la jouissance " sans droit, ni titre " d'un immeuble même inutilisé et appartenant parfois à une collectivité publique est une pratique illégale. Dans un cas, la gratuité est institutionnalisée. Dans l'autre elle est une pratique qui vise à faire bouger le droit. Il faut ajouter d'autres pratiques qui ne se situent pas dans l'espace de droits à conquérir mais dans une affirmation de son existence, d'une culture, d'un mode de vie.

En Italie, dans les années 70, se sont développées des pratiques autour de ce qui a été désigné comme des auto-réductions. Qu'est-ce qu'une auto réduction ? " Un mot qui nous vient d'Italie. Définition : c'est réduire soi-même et collectivement les factures lorsque l'Etat augmente les impôts, les loyers, les tarifs des services. "²⁶ Ainsi des pratiques d'auto réductions se sont développées dans les secteurs du logement, de l'accès

⁴François de Singly, *Les uns et les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Armand Colin, 2003.

⁵Cette approche n'est pas sans rappeler l'approche de Charles Taylor, *Multiculturalisme, différence et démocratie*,

toute négociation sur un usage éventuel qui aurait permis à tout le monde de rentrer dans le droit et à des espaces véritablement nécrosés de revivre. La municipalité n'a eu de cesse de faire partir ces occupants jusqu'à faire appel à la force publique. Elle a toujours mis en avant le droit de propriété contre le droit d'usage. Ces immeubles ont été ensuite détruits et depuis plusieurs années pour certains, ils ont fait place à des terrains vagues grillagés. Il est à noter que des militants du DEDAL avaient mis en place dans les immeubles qu'ils occupaient des ateliers d'expression ou des infokiosques. L'infokiosque est un système dont l'idée est partie de maisons occupées et qui consiste à mettre à disposition gratuitement ou à prix libre des textes ou des brochures. Chaque infokiosque a sa politique éditoriale. Par ailleurs des associations jusque-là logées par la mairie dans des maisons d'associations sont envoyées à la périphérie, le centre devant être apparemment laissé à l'activité marchande ou économique. En tous les cas, c'est une hypothèse qu'on peut formuler.

Dans le domaine de la culture, on peut constater que la bibliothèque municipale est entièrement gratuite, quel que soit le lieu d'habitation. C'est un principe qui a même été réaffirmé à l'occasion de la tentative de certains éditeurs de vouloir faire instaurer le prêt payant. Le prêt est gratuit, tout comme l'inscription et l'usage de différentes possibilités (visionnage de film, lecture de périodique, accès à Internet, exposition temporaire...) à l'intérieur des locaux. Il en est de même pour le musée municipal de l'évêché. Par contre les spectacles joués dans les centres culturels ou au Grand Théâtre sont payants, de même que les ateliers et les cours qui s'y déroulent, tout comme le Conservatoire pour la musique. Le bal et le feu d'artifice du 14 juillet sont gratuits.

On peut constater que rien qu'en prenant l'exemple d'une ville comme Limoges on peut déjà percevoir un certain nombre des problèmes qui se posent autour de l'accès libre à l'usage, à la jouissance d'un bien. Sur le plan juridique, on peut voire que le droit d'auteur menace le droit à la culture et à l'éducation. Malgré cela la Bibliothèque francophone multimédia tient bon et entend conserver la gratuité comme principe de fonctionnement alors que le coût du service est considérable en personnel, en entretien des locaux ou en achat de livres ou autres publications. Par contre dans le domaine du logement, la municipalité met en avant le droit de propriété, au mépris du droit au logement et préfère pratiquer une politique de la terre brûlée plutôt que de chercher à trouver avec d'autres une voie originale. Dans le domaine des jardins publics la municipalité consacre beaucoup d'argent pour un usage gratuit de cet espace public mais refuse d'instaurer le transport gratuit alors que quelle que soit le nombre de passagers, le bus circule sans aucun frais supplémentaires²⁵. Certains avancent un argument que l'on retrouve fréquemment dès qu'il s'agit de gratuité : la dévalorisation du service. Pourtant cet argument ne tient pas si on prend l'exemple de la bibliothèque, des trottoirs ou des jardins publics. De plus on peut observer très concrètement les systèmes de transport où la gratuité a été instaurée. D'après des témoignages que nous avons pu recueillir, il ne semble pas que les

25/Ce qui fait que de ce point de vue l'acte de ne pas s'acquitter de son ticket de transport, qualifié de fraude, n'est pas un coût, c'est seulement un manque à gagner. Il n'entraîne aucun frais supplémentaire au niveau du fonctionnement.

turelle, c'est l'égalité des expressions culturelles. Ces propos sont surprenants dans la bouche d'un vieux militants communistes, dont le Parti a défendu durant les décennies précédentes le modèle universel de la culture, celui porté par la politique de démocratisation culturelle, ce qui montre la rupture qui s'est opérée dans les représentations. M. Dufour propose une approche interculturelle pour éviter l'écueil du communautarisme. Ainsi la culture serait ouverture, dialogue, altérité. Le ministre estime que le pluralisme existe de fait dans la société française. Il estime qu'il faut lui donner une existence de droit. C'est une reconnaissance implicite que les institutions de la République n'ont pas encore intégré cela.

Il reformule le débat au niveau de la tension entre les cultures émergentes et les cultures reconnues. De son point de vue, l'Etat a pour mission d'encadrer cette confrontation.

"Le dialogue entre les cultures participe à un enrichissement mutuel, déclare-t-il. Mais il faut permettre l'expression culturelle et artistique de tous, notamment des populations issues de l'immigration. Il faut donc viser l'accès au processus de la création et considérer chacun comme un acteur dans sa rencontre avec l'art et non comme un destinataire passif¹⁶. Et il ajoute que les expériences de création, dans les marges, permettent des rencontres avec des populations qui se seraient tenues à l'écart si elles avaient été traitées en simples publics. Il donne l'exemple des squats et des friches urbaines. Il en déduit qu'il faut respecter le droit fondamental des jeunes d'inventer dans le champ artistique et culturel, comme ailleurs, la société de demain. " C'est être en prise, dit-il, avec la société telle qu'elle est ".

Ce modèle a aussi le vent en poupe parce qu'il coûterait moins cher que celui de la démocratisation, en terme d'équipements.



Mutation du capitalisme et crise de la mesure de la valeur



Le capitalisme, dans sa phase actuelle, place la culture, les connaissances, l'information au cœur de son développement. Ces secteurs sont l'objet d'enjeux très importants. Sont-ils constitués de biens privés, échangeables à tout moment contre de l'argent et tant pis pour celles et ceux qui n'en ont pas ou sont-ils des biens communs, accessibles à chacun pour le bien-être de tous ?

ouvrage publié en 1992 et traduit en français en 1994. Pour Charles Taylor, la démocratie doit garantir les droits et le bien-être de ses citoyens. Alors doit-elle privilégier une culture, celle qui la fonde, ou s'accommoder de toutes ? En réponse à cette interrogation, Charles Taylor pense que la reconnaissance est un besoin humain vital. L'importance de la reconnaissance est universellement reconnue. Le déni de reconnaissance peut être une forme d'oppression. 6/Michel Dufour, allocution du 5 octobre 2001, devant des acteurs culturels de la Région Rhône Alpes.

Le capitalisme informationnel

Pour Patrick Viveret⁷, cette mutation a deux caractéristiques majeures :

- le passage d'une ère centrée sur l'énergie à une nouvelle période historique marquée par l'information.
- cette information donne à l'intelligence humaine une place privilégiée dans le processus de production et de réorganisation des rapports sociaux.

En conséquence, l'ensemble de l'information signifiante (écriture, langage, mémoire...) devient déterminante. C'est ce que Viveret appelle le capitalisme informationnel⁸.

" Les révolutions agricoles et industrielles, écrit P. Viveret, parce qu'elles s'organisaient principalement autour du rapport matière/énergie, réduisaient l'intelligence humaine à une pure fonction d'adaptation aux nouvelles techniques et aux nouvelles machines. Cette fois c'est la part " logicielle ", donc la matière grise, qui est beaucoup plus décisive que l'ordinateur lui-même dans sa composante matérielle. Cette première distinction nous permet de comprendre que si le capitalisme informationnel utilise pleinement les potentialités technologiques de l'information numérisée, il sous-utilise en revanche gravement, du fait de sa logique perpétuée de domination et d'instrumentation des êtres humains, la formidable fécondité de l'intelligence humaine. C'est en ce sens que l'on peut dire que si la " révolution informationnelle " est désormais pleinement engagée, la " révolution de l'intelligence " reste, elle, pour l'essentiel, à faire. "

Le travail immatériel

Pour Gorz, la connaissance est considérée comme la principale force productive. Il cite un ouvrage paru en 1996 et écrit par le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (en France) : " La valeur trouve aujourd'hui sa source dans l'intelligence et l'imagination. Le savoir de l'individu compte plus que le temps de la machine. L'homme, en portant son propre capital, porte une partie du capital de l'entreprise."⁹

André Gorz fait la différence entre connaissances et savoirs, intelligence. La notion de connaissances renvoie à une culture canonique dont les contenus sont formalisés et n'appartiennent pas aux personnes. Il donne l'exemple des règles grammaticales d'une langue dont la connaissance n'implique pas de savoir parler cette langue. La notion de savoirs renvoie à l'expérience de chacun. L'intelligence, elle, couvre tout l'éventail des capacités, du jugement et du discernement à l'aptitude à assimiler de nouvelles connaissances et à les combiner avec des savoirs.

⁷Patrick Viveret est philosophe, ancien rédacteur en chef de la revue *Transversales Sciences / Culture*. Il est conseiller à la Cour des comptes et l'auteur du rapport *Reconsidérer la richesse (Pour une autre approche de la richesse)*, Editions de l'Aube, 2004).

⁸Patrick Viveret, *Capitalisme informationnel et émergence d'une société civique planétaire*, colloque de Morsang sur Orge, 2000, mis en ligne http://www.freescape.eu.org/biblio/printarticle.php3?id_article=76.

⁹ André Gorz, *L'immatériel, connaissance, valeur et capital*, Galilée, 2003., p 13

habitants. La municipalité a ensuite procédé au réaménagement des lignes de bus et à une réorganisation du centre ville. Châteauroux s'organise désormais autour de son centre historique. Le stationnement y est très limité. Des parkings ont été construits en périphérie, ce qui représente un coût bien moindre qu'un parking souterrain en centre ville. Les quartiers populaires sont mieux desservis par les bus. Trois navettes assurent l'acheminement des personnes depuis les parkings périphériques. Des personnes isolées peuvent profiter des navettes, service gratuit accessible par téléphone. Depuis septembre 2002, deux lignes périphériques supplémentaires ont été ajoutées pendant les périodes scolaires. Le ramassage scolaire est effectué gratuitement. Un an plus tard la fréquentation des transports urbains a augmenté de 76%. La perte de recettes consécutive à la gratuité a été couverte par une augmentation de l'assiette du versement " transport des entreprises " et l'adhésion de deux nouvelles communes au réseau. 20% des voyageurs se déclarent " nouveaux utilisateurs des transports en commun ".

La gratuité du transport existe à Limoges, sous condition de ressources, ce qui implique du contrôle social pour justifier d'être un ayant droit. Il existe aussi des tarifs sociaux par rapport à des statuts. Mais là aussi la contre partie reste l'acceptation du contrôle social. Le contrôle, lui aussi, a un coût. Si l'on prend l'exemple des transports parisiens, on se rend compte que la billetterie rapporte moins de 30% des recettes. Celles ci rembourse à peine la vente, l'impression et le contrôle de ces mêmes billets²⁴.

L'utilisation du trottoir pour les piétons est libre. L'accès et la jouissance des jardins public est également gratuite, à certaines heures. Mais la cueillette des plantes y est interdite.

La plupart des salles de réunion sont prêtées gratuitement, celles gérées par la municipalité. Celles du département sont louées et celles de la Région ont suivi cette même tendance alors que précédemment ces salles avec des prestations intéressantes comme la sonorisation et la vidéo projection étaient prêtées gratuitement, ce qui semblait un juste retour des choses à l'examen du poids sur la fiscalité locale de la construction et du financement de l'hôtel de Région. Ce n'est pas ce qu'a estimé la nouvelle équipe qui a organisé la tarification de ces équipements. L'accès gratuit à un espace public de débat ou de fête s'est donc réduit ces dernières années. On peut craindre que la vente à un investisseur privé des bâtiments situés autour de l'esplanade Blanqui ait des conséquences dans le futur sur le maintien et la jouissance de toutes les salles municipales qui y sont situées et qui sont gratuites d'utilisation. La tendance actuelle est bien à la privatisation de l'espace public.

Dans le domaine de l'habitat, la mairie possède un certain nombre d'immeubles qui sont inoccupés. Depuis plusieurs années, un collectif, le DEDAL (Défense du droit au logement) a entrepris de les occuper et de permettre à des personnes ou des associations sans logis ou sans locaux de s'y installer. La municipalité a toujours refusé

²⁴Source : RATP (Réseau pour l'abolition des transports payants) http://ratp.samizdat.net/article.php3?id_article=73.

mis en place des dispositifs comme des " zones de gratuité ".

Les " Diggers ", à San Francisco, à la fin des années 60, en sont une figure emblématique²². Mouvement à la fois culturel, politique et social, les Diggers²³ ont mis en place des systèmes de distribution de repas gratuits. Ils ont étendu ce principe aux spectacles, à la diffusion de textes de référence, de poèmes ou d'images.



La gratuité en pratique



Il semble que les enjeux autour de la gratuité se situent sur le problème de l'accès à des biens, à leur jouissance et non à leur possession. C'est à dire que l'usage d'un bien n'en prive pas une tierce personne comme dans le cas de l'échange marchand d'un objet matériel où une fois que le bien a changé de main, sa jouissance en a également changé. La culture et la création sont des secteurs où se pose particulièrement cette question.

L'exemple de Limoges

Nous allons partir de situations concrètes pour observer le phénomène. Prenons l'exemple de la ville de Limoges. Comme dans toutes les villes l'espace est réparti entre public et privé. Pour une personne sans revenu, la ville entière est découpée par le critère de la gratuité. L'espace de la gratuité n'est pas le même que l'espace payant. L'accès gratuit à une ressource élémentaire comme l'eau potable pose problème. Peu à peu les fontaines d'eau potable ont disparu. Sur le plan théorique, il est en principe possible d'avoir accès gratuitement à un verre d'eau dans n'importe quel bar de France ou d'Italie. Mais aucune loi n'oblige le propriétaire de l'établissement à respecter ce principe. D'où le fait que nombre de cafetiers ne le respecte pas. Il faut noter également que l'eau du robinet coûte de plus en plus chère et comme souvent son exploitation a été concédée à des sociétés dont le but est la recherche de profits et non la satisfaction d'un besoin élémentaire, la note est parfois très salée pour l'utilisateur (le client). Il en est de même pour l'accès gratuit à des toilettes. L'accès et l'utilisation des voiries est libre mais peu à peu les derniers stationnements gratuits ont disparu du centre-ville. Un des dernier grand parking gratuit, celui de la Place Winston Churchill va devenir payant. La gestion de ces stationnements est concédée à une société privée. Autrement dit le stationnement sur la voie publique a été privatisé. Le transport public est payant. D'autres villes comme Châteauroux ont fait pourtant d'autres choix en organisant le transport gratuit, c'est-à-dire financé par la collectivité publique, depuis 2002. L'argument décisif pour l'instauration de ce système a été la lutte contre la désertification du centre ville en favorisant la mobilité des

22/Emmett Grogan, *Ringolevio*, J'ai lu, 1974

23/Cette appellation vient des diggers anglais qui étaient des laboureurs qui formaient l'aile gauche de l'armée de Cromwell, en Angleterre, au XVII^e siècle.

En 2001, le Directeur des ressources humaines de Daimler-Chrysler a défini ce qui comptait le plus pour lui, chez ses collaborateurs :

- des qualités de comportement
- des qualités expressives et imaginatives
- une implication personnelle dans la tâche à accomplir

Ces aptitudes sont impossibles à quantifier, à stocker, à homologuer, à formaliser, à objectiver (même si c'est le rêve de tout DRH de pouvoir le faire). C'est ce que Gorz désigne sous le terme de travail immatériel. La communication et la coopération entre opérateurs sont partie intégrante de la nature du travail. Les qualités requises sont le discernement, la capacité de faire face à l'imprévu et d'identifier les problèmes : "L'idée du temps comme étalon de la valeur ne fonctionne plus. Ce qui compte, c'est la qualité de la coordination."¹⁰

Le travail matériel est envoyé à la périphérie du procès de production. Il en devient un moment subalterne, même s'il est indispensable et dominant du point de vue quantitatif. Le cœur de la création de valeur est le travail immatériel. Il ne repose pas sur les connaissances de ses prestataires mais avant tout sur des capacités expressives et coopératives et sur la vivacité dans la mise en œuvre de ces savoirs. Pour Gorz, ces capacités renvoient à la culture du quotidien. C'est une des grandes différences entre les travailleurs des manufactures ou des industries taylorisées et ceux du Postfordisme (mode de production où domine le travail immatériel).

Le taylorisme a consisté à dépouiller très consciemment le travailleur de sa culture du quotidien, à le soumettre à une division parcellaire du travail et à lui imposer des méthodes disciplinaires et carcérales. Le mode de production postfordiste implique que les travailleurs possèdent un bagage culturel acquis par les jeux, les sports d'équipe, les luttes, les disputes, les activités musicales ou théâtrales, à ce que le philosophe italien Paolo Virno¹¹ appelle la virtuosité. toutes les activités hors-travail développe cette vivacité, cette capacité d'improvisation et de coopération. C'est ce savoir vernaculaire que l'entreprise postfordiste met au travail et exploite.

Le capital humain est donc une ressource gratuite pour l'entreprise. Elle va le chercher, elle en extrait la valeur mais ne le produit pas. Les entreprises captent et canalisent les capacités de se produire. En effet, la production de soi s'effectue sur la base d'une culture commune transmise par la socialisation primaire, et des savoirs communs. La socialisation primaire s'effectue auprès de ses géniteurs, de ses éducateurs, des systèmes d'enseignement et de formation. C'est là que sont rendues accessibles des savoirs et des connaissances, des capacités d'interprétation, de communication, d'intercompréhension, constitutives de la culture commune. Mais c'est aux personnes, elles-mêmes, de s'approprier cette culture commune en la subjectivant. Le travail immatériel renvoie au paradigme du chœur polyphonique improvisé.

L'activité de production de soi est une dimension nécessaire de tout travail immaté-

10/Pierre Weltz, "La nouvelle révolution industrielle", in Revue du MAUSS, n° 18, 2001, cité par A. Gorz, pp 15-

11/Paolo Virno, *Grammaire de la multitude, pour une analyse des formes de vie contemporaine*, Editions de l'Éclat, Conjonctures, Nîmes, Montréal, 2002.

riel. Celui-ci tend à faire appel aux mêmes capacités et aux mêmes dispositions personnelles que les activités libres hors-travail. La conséquence en est que la frontière entre la sphère du travail et la vie personnelle privée a tendance à s'effacer. C'est un changement culturel très important par rapport au travail qui occupait une place dominante dans les différents moments de la vie, entre activités, loisirs, formation, retraite, etc.

"Pour soustraire une partie de leur vie à la mise au travail intégrale, les travailleurs de l'immatériel donnent aux activités ludiques, sportives, culturelles, associatives dans lesquelles la production de soi est sa propre fin, une importance qui finit par dépasser celle de leur travail."¹²

Mais actuellement le travail immatériel est aussi synonyme de précarité, de par sa discontinuité et le fait que l'on n'arrive plus à le mesurer. Ce phénomène est illustré par le succès du livre *Les intellos précaires*.¹³

Le capital immatériel

Aujourd'hui, la connaissance est devenue la principale force productive. Nous sommes dans ce qu'il est convenu d'appeler une économie de la connaissance. Certains désignent la forme de production actuelle sous le terme de capitalisme cognitif mais il s'agit sensiblement de la même chose. L'économie de la connaissance bouleverse le système économique. En effet, l'hétérogénéité des activités de travail dites cognitives, des produits immatériels qu'elles créent et des capacités et des savoirs qu'elles impliquent rend non mesurables tant la valeur des forces de travail que celle de leurs produits. La crise de la mesure du travail entraîne inévitablement la crise de la mesure de la valeur. C'est ce qui met en crise le système des équivalences qui règle les échanges marchands.

Dans son sens économique, la valeur désigne toujours la valeur d'échange d'une marchandise. Elle est relative. Elle ne répond pas à : qu'est-ce que ça vaut ? Mais à : combien ça vaut ? Elle désigne le rapport d'équivalence des marchandises les unes par rapport aux autres. Elle définit chaque marchandise comme étant interchangeable dans des proportions déterminées par le rapport d'équivalence. La conséquence en est que ce qui n'est pas échangeable, ni destiné à l'échange n'a pas de valeur. C'est le cas de richesses naturelles comme le soleil ou la pluie, ou encore le patrimoine culturel. Mais ces richesses n'étant pas appropriables, elles peuvent être confisquées par le biais de barrières artificielles qui en réservent la jouissance à ceux qui paieront un droit d'accès. Le contrôle de l'accès est actuellement une forme privilégiée de capitalisation des richesses immatérielles.

¹²A. Gorz, op. cit. p 24.

¹³Anne ROUSSEAU et Marie RAMBACH : *Les Intellos précaires*, Fayard, 2001

Les intellos précaires ont entre 25 et 35 ans et sont diplômés. De stages en CDD, ils alternent petits boulots et contrats dans l'édition, le journalisme, la culture et la communication. Cette précarité, choisie pour les uns, subie pour les autres, définit un nouveau rapport au travail et à l'existence en général. En effet, leur consommation est paradoxale, orientée vers les services et les biens culturels, au détriment des postes plus classiques de la consommation des ménages : logement, alimentation, habillement.

Un projet de civilisation

D'un point de vue politique, le principe de la gratuité renvoie à la revendication d'un mode de vie alternatif. Il est le fondement de l'égalité sociale. Le service public en est sa manifestation. Le coût du service est supporté par la collectivité et l'ensemble de la société en bénéficie. Mais au-delà de ce constat demeure la question beaucoup plus fondamentale qui est de savoir comment vit-on et qu'est-ce qu'on fait de cette gratuité.

La gratuité peut avoir une optique marchande. Par exemple, elle peut être une technique de marketing. Elle peut servir à appâter un client pour l'amener à acheter davantage que ce dont il a réellement besoin. Dans ce cas-là, elle renforce le système de la consommation. C'est le même phénomène que l'on retrouve avec les journaux gratuits qui sont financés par la publicité dont la fonction est de pousser le consommateur à acheter. Par ailleurs cette publicité est payée par le consommateur puisque son coût est forcément répercuté dans le prix du produit.

Certains ont pu voire dans les SEL (Système d'échanges locaux) une forme de gratuité. En tous les cas, sauf dans le cas de quelques abus, nous ne sommes pas en présence d'un système à but lucratif mais une autre approche peut percevoir les SEL comme l'ennemi de la gratuité puisque chaque bien ou service a un prix et fait l'objet d'une transaction. Même des choses gratuites jusque là rentrent ainsi dans une sphère d'échange marchand : " Les SEL, dans la vague citoyenniste, accompagnent le capitalisme, voire même éduquent à son profit les citoyens bien pensants, leur apprenant à voire en toute chose une marchandise qui peut s'acquérir. "²⁰

La lumière du soleil est gratuite (mais son accès, la qualité de son exposition peuvent être payante - lire à ce propos J. Rifkin, *L'âge de l'accès, la Découverte*, 2000).

Au départ nous sommes des êtres gratuits. Nous n'avons pas d'autres motifs que notre existence même. Nous sommes.

Ensuite la société de consommation nous conforme. Elle nous amène à paraître :

- En mettant à disposition des outils théoriques de l'ordre du mental : la compétition, la spécialisation, la représentation politique, le patriarcat, l'insécurité.
- En mettant à disposition des outils pratiques de l'ordre du matériel : la voiture, la télévision, la monnaie, les supermarchés, l'emploi, l'emploi du temps.

En parallèle à cela, il existe un " petit peuple de la gratuité "²¹ qui trouve des moyens pour survivre. Il n'a pas de règles. Il réinvente chaque jour. Il se réinvente chaque jour. Il se trouve dans les failles, les interstices. Il n'a rien à prouver, rien à gagner. Son existence est liée à la société dans laquelle il vit. Il en profite mais il ne l'entretient pas. Il est partout. Il n'a pas d'âge. Pas de revendications.

Dans les sociétés d'abondance, le petit peuple de la gratuité vit des déchets. Il vit des poubelles, du don, du vol, de ce qu'il produit ou fabrique par lui-même. Il a parfois

²⁰*Ecorev*, juin 2003.

²¹Cette expression est de l'auteur de l'article d'*Ecorev*.

La gratuité d'intérêt général

La gratuité d'intérêt général repose sur la redistribution fiscale. Elle s'inscrit dans la continuité de l'idée romaine de gratuité. Dans le droit romain, les ressources naturelles sont à la fois gratuites et sacrées. L'Humain n'est qu'un simple usager - un usufruitier - de la nature. Il en est de même du domaine public dont on peut éventuellement bénéficier puisqu'il appartient à la communauté nationale mais qui toutefois échappe à la gestion directe de ses usagers (ce qui est une forme de privatisation).

Hauriou fut le premier juriste à associer gratuité et service public. La gestion du bien commun s'ajuste à l'intérêt général : " Les ressources sont mises en commun pour que des services soient rendus également et gratuitement à tous. De là vient le caractère non lucratif des services publics."¹⁹ Ce qui pose une question sensible actuellement, à savoir pourquoi un service par principe non lucratif, parce qu'issu des ressources collectives, est-il transformé aujourd'hui en service lucratif, avec des impératifs de rendement et de retour sur investissements. Cette tendance actuelle représente un véritable détournement des finalités collectives des ressources communes.

La gratuité du bien commun

Dans le Code civil français, les choses communes se manifestent au travers de plusieurs statuts :

- les biens communaux qui sont la propriété collective des habitants et qui sont évalués à environ 60 000 km².
- les choses communes corporelles qui sont des éléments naturels comme l'eau, l'air, les plages, le paysage...
- les choses communes incorporelles comme les idées, les mots, les notes de musique... Chacun ayant un droit sur les mêmes données, nul ne peut en interdire l'accès à autrui. Nul n'a réciproquement besoin d'une autorisation pour les utiliser.

La gratuité des choses sans maîtres

Les choses sans maîtres précèdent et excèdent toute communauté humaine. Elles figurent à l'état résiduel dans le Code civil français et sont plus ou moins annexées par le bien commun ou l'intérêt général. D'après différentes jurisprudences, tous les biens vacants et sans maître appartiennent au domaine public mais il n'y a pas vol à s'approprier une chose sans maître.

La lumière du soleil est une chose sans maître.

Les savoirs sont partie intégrante du patrimoine culturel. Ce sont les compétences communes de la vie de tous les jours. Les connaissances sont le produit d'interactions et de communications non marchandes. La valeur d'échange de la connaissance est liée à la capacité pratique de limiter sa diffusion libre, avec notamment des moyens juridiques comme les brevets, les droits d'auteur, des licences, des contrats, autant d'outils juridiques pour en limiter la libre diffusion, comme le fil de fer barbelé pour limiter la circulation dans un espace donné.

D'après A. Gorz, cette situation est inédite pour le capitalisme. La connaissance est la force productive principale. Elle est un produit qui résulte en grande partie d'une activité collective non rémunérée. Elle est en grande partie "intelligence général"¹⁴, culture commune et savoir vivant et vécu. Elle n'a pas de valeur d'échange. Même la connaissance formalisée, celle qui est détachable de ses producteurs, est virtuellement gratuite puisqu'elle peut être reproduite en quantité illimitée, à un coût négligeable et partagée. Cette situation contient la perspective d'une économie de l'abondance qui tend vers une économie de la gratuité et vers des formes de production portées par des rapport de coopération et d'échanges. D'où l'enjeu de la bataille actuelle pour l'accès, où la culture et sa définition sont au centre. Le contrôle de l'accès est la possibilité pour le capital de s'approprier la connaissance.



Economie du champ artistique et reconnaissance de la valeur



L'économie de marché

Dans ce cadre, les artistes visent à terme une rentabilité de leurs investissements. Leur activité se transforme en travail. L'art est alors une production de biens ou de services. La validation et la légitimation passent par l'articulation entre le champ culturel et le marché sous la haute autorité de l'expert.

L'économie de prélèvement ou de redistribution

Elle est dépendante de l'Etat et des collectivités publiques. Des artistes sont recrutés comme fonctionnaires ou intervenants ponctuels. Elle s'appuie sur des dispositifs de protection sociales, des aides ou des incitations. La validation et la légitimation sont faites par l'Etat et les collectivités territoriales.

¹⁹Cité dans l'article du Bureau d'études.

¹⁴Allusion à Marx qui dans les *Grundrisse*, parle de "general intellect". K. Marx, *Grundrisse*, tome 1 et 2, Anthropos, 1968.

L'économie du don

Les artistes créent du lien, mènent des actions, inventent des organisations. Ils peuvent former des coopératives, des réseaux, sur des bases d'échange et de réciprocité, avec leurs propres critères de validation et de légitimation des œuvres.

L'économie souterraine et illégale

Elle peut participer à la conquête d'un espace social en participation à la création d'autres normes. Elle peut prendre différents aspects comme l'appropriation illégale d'un terrain ou d'un bâtiment, le commerce illégal ou le piratage.

Elle peut aussi faire évoluer le droit.

L'économie de l'expérience

Elle s'appuie sur une attitude éthique. Elle refuse la distinction entre choses utiles et inutiles, rares et appropriables, illimitées et inappropriables. La propriété et l'échange sont subordonnées à l'expérience et à l'existence, au fait d'éprouver des affects, d'avoir des sensations. Elle affirme le refus, au nom d'une expérience à éprouver, de se soumettre à la discipline du système marchand ou non marchand. Elle s'auto valide et s'auto légitime.

L'existence concrète du champ artistique est lié à la question de la validation et de la reconnaissance. Si celle-ci provient du marché ou de l'Etat, elle procure du revenu aux artistes et leur permet de poursuivre une activité artistique. Pour celles et ceux qui sont en dehors de ces institutions, la question est problématique. Soit ils ont une autre activité qui leur procure du revenu ou une fortune personnelle, dans ce cas la question des moyens d'existence ne se pose pas - tout juste celle du temps, dans le cadre de la combinaison d'une activité artistique et d'une activité rémunératrice autre - soit ils perçoivent des revenus du type du RMI ou ont un E conjoint qui dispose de revenus (ce qui leur empêche de bénéficier du RMI puisque ce revenu est un revenu familial). Mais dans le cas où le revenu est le RMI, il y a un problème qui peut se poser, c'est celui du rapport avec la commission locale d'insertion qui a le pouvoir de décider qui en est bénéficiaire. Or l'expérience montre que l'activité artistique peut être perçue négativement par les administrations du sociales qui sont marquées par leur histoire et qui entendent séparer le bon grain de l'ivraie, les pauvres méritants de ceux qui abuseraient du système.

D'une façon générale, l'activité artistique est souvent perçue comme une activité parasitaire, non productive, synonyme de paresse, de désocialisation ou d'irresponsabilité. Ce qui semble paradoxal si on confronte ces représentations à l'évolution actuelle du mode de production et aux discours qui l'accompagnent que nous avons cités plus haut.

Il ne reste plus alors aux producteurs culturels informels qu'à se regrouper et à faire en sorte que les normes et le montant du RMI évolue dans un sens qui leur soit favorable.

Mais même certains producteurs culturels " professionnels " voient leur position remise en cause comme l'a montré l'évolution du statut des intermittents sous la pression du MEDEF¹⁵.

On peut noter aussi l'impact de la culture et de la création sur la valorisation d'un territoire (cf. les friches industrielles).



Pour une définition de la gratuité



Jacques Michel définit la gratuité en partant de critères matériels qui caractérisent l'acte et sur la volonté déclarée des parties¹⁶. La gratuité est ainsi une pratique marquée par " l'absence de contrepartie à un acte qui, analysé dans ses fonctions économiques, peut et doit normalement en comporter une. " En cela elle se différencie du don tel que l'a défini Marcel Mauss dans son Essai sur le don¹⁷.

En effet, le don défini par Mauss se situe dans une triple obligation : donner, recevoir, rendre. Il crée les conditions d'un puissant lien de dépendance entre le donateur et le bénéficiaire, avec une réciprocité différée à la différence de l'échange à titre onéreux où la réciprocité est immédiate (l'échange monétaire par exemple). La gratuité non lucrative est ainsi très différente de la réciprocité instaurée par le don. On retrouve la gratuité derrière des actes de la vie sociale caractérisés par le très faible engagement qu'ils requièrent de la part de ceux qui l'accordent comme le fait de donner l'heure, de prendre en charge un auto-stoppeur ou aider un aveugle à traverser la rue. La gratuité est aussi une caractéristique importante de certains équipements collectifs. Le domaine de l'éducation aura été emblématique en ce domaine.

Le Bureau d'études distingue deux sortes de gratuité : d'une part la gratuité découlant du concept d'intérêt général ou de bien commun et d'autre part la gratuité des " choses sans maîtres " ¹⁸. Dans le premier cas, la gratuité qualifie ce qui appartient à tous ou ce dont tous font usage. Elle est alors constitutive de toute communauté politique en tant que celle-ci naît d'une mise en commun de ressources. Dans le deuxième, elle qualifie les ressources les plus nécessaires comme par exemple le soleil et la lumière.

15/Syndicat patronal cogestionnaire du système de l'assurance chômage.

16/J. Michel, *La gratuité en droit romain*, Institut de sociologie, Bruxelles, 1962.

17/M. Mauss, *Essai sur le don*, sociologie et anthropologie, PUF (1950), Paris 1924.

18/Bureau d'études, " Inventer la gratuité ", Revue du MAUSS, La découverte, Paris, 2003.